

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Hilux 4 WD (LN 46)	Fiche d'homologation N°
Voiture de livraison	TOYOTA		cabine double	CH 3814 72

Constructeur TOYOTA MOTOR CORPORATION, Nagoya / Japon  
 Identification sur la plaquette du constructeur "LN46,-M-FW"  
 devant le N° du châssis "LN46"  
 Plaquette constructeur dans le compartiment du moteur, sur l'auvent  
 N° du châssis à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière roue avant  
 Identification du moteur " L " devant le No du moteur, à gauche à l'avant latéralement sur le bloc, à côté de la pompe à injection  
 Importateur principal TOYOTA AG, 5745 Safenwil  
 Véhicule homologué LN46-3003146

**Châssis**  
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4  
 Direction mécanique  
 Transmission mécanique + boîte complémentaire route/terrain  
 Nombre de vitesses 10 Entraînement toutes roues \*  
 Frein de service hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.int., avec assistance par dépression, régulateur selon charge, sur les roues arrière  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière  
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, levier au sol  
 Ralentisseur -  
 Contrôle 2 circuits par contrôle du niveau; lampe-témoin combinée

Moteur	TOYOTA	Type	L
Marque	en ligne	Temps	4
Construction	D	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindres	4
Refroidissement	90	Course	86
Alésage	2188	CV-impôt.	11,14
Cylindrée	49 DIN	à V/min	4200
Puissance en kW	76,0	à V/min	3150
Bruit à l'arrêt	dB/A	à V/min	"13110" \$)
Silencieux	1 pot 550 x Ø 170 mm		
Mesure des gaz	Bacharach = 4.0		
Déparasitage	-		

**Carrosserie** pont ++)  
 Nombre de portes 4 Compteur de vitesse km/h  
 Ceintures sécurité av Ar4m (E) ar -  
 Cale - Rétroviseurs gauche + droite  
 Antivol -  
 Nombre de places t 5 av 2 centre - ar 3  
 Dimensions intérieur extérieur  
 Longueur 4725 Empattements 2800  
 Largeur 1690 Essieu double av 1420 ar 1400  
 Hauteur 1800 Voies av - ar -  
 Porte à faux av 735 Voies ar -  
 ar 1190  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule g 13300 d 13300

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	865	620	1485
Charge utile	80	750	830
Poids total	945	1370	2315
Poids garantis			2315
Pneus	7.00 - 16	7.00 - 16	+
Ply / bar	6 / 3,0	6 / 3,0	
Charge	1530	1530	
pour V max	140	140	
Jantes	5.50 F - 16	acier	
		mécanique	automatique
Gar poids remorquable avec/sans frein	2000 / 450		
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé	2000 (1A 4,88)		
Charge garantie sur le toit	(Art. 67/5 OCR)		
Vitesse maximale selon le constructeur	125		km/h
testée	km/h à V/min	au moteur	prise de force

Équipement §)			
Feux de route	HCR	(E)	
Feux de croisement	HCR	(E)	
Feux de position	A	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	R-S1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar 1 (E)
Feux de gabarit	av		ar
Feux arrière de brouillard			
Feux complémentaires			
Eclairage plaque	2/ séparé		
Essuis-glace	2/ balais avec/sans lave-glace		
Avertisseurs	NIPPON DENSO ECE 28028 ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de livraison		
Marque et type	TOYOTA	Hilux	4 WD
Homologation	N° CH 3814 72		
Carrosserie	pont		
Places	total 5	avant	2
Poids à vide	1485	Carburant	D
Charge utile	830	CV-impôt	11,14
Poids total	2315	Cylindres	2188

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- \* Entraînement : sur toutes les roues avec libération de la traction avant; moyen à roues libres.
- + Variante de pneus : 205 SR 16 reinforced 1800 (3,0) Vmax 180 km/h
- Variante de jantes : 5,5 JK x 16 acier "DELTA MICS" voies AV = 1426 mm AR = 1406 mm
- + Carrosserie : livrable sur demande avec:
  - pont avec armature et bâche;
  - pont avec pavillon en plastique avec banquettes longitudinales pour le transport occasionnel de personnes (OCR, art. 61/1); l'équipement sera contrôlé à l'immatriculation.
- § Équipement : - montage des ceintures de sécurité Ar4m (E) par l'importateur;
  - des bavettes sont exigées derrière les roues avant et arrière;
  - la sortie de l'échappement est conduite vers l'arrière jusqu'à l'extrémité de la carrosserie.

Inscription dans le permis de circulation:  
128 - (si équipé de banquettes longitudinales).